



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

ORGANISATION PAR UN CLUB NON COMMUNAL

Chaque demande sera analysée en fonction du budget de la manifestation, des liquidités ou réserves du club et de son éventuel caractère social.

Un soutien peut être apporté aux manifestations accueillant les niveaux suivants :

- cantonal ou régional
- suisse (championnat Suisse)
- européen – mondial (tournois, championnats internationaux)

Constitution du dossier :

- Une lettre justifiant de la nécessité d'une subvention,
- Une lettre de soutien de l'association cantonale, nationale, voire internationale,
- Un dossier de présentation de la manifestation, précisant notamment :
 - discipline,
 - nombre de participants, provenance et niveau(x),
 - logistique,
 - nombre de bénévoles,
 - objectifs,
 - bénéfices attendus (finances, notoriété, tournus dans l'organisation, émulations des jeunes sportifs locaux, tarifs d'entrée pour le public).
- Les comptes des éventuelles éditions précédentes,
- Un budget prévisionnel,
- Le montant de la subvention espéré.

Les dossiers sont généralement examinés en mai et novembre de chaque année.

A adresser à :

Commune de Plan-les-Ouates
Service de l'Environnement et des espaces verts
Secteur sport
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates

ou par e-mail : environnement@plan-les-ouates.ch